

Comité marocain de suivi du 20 février

MAROC

Les données relatives au Mouvement du 20 février

DOSSIER DE PRESSE



**Conférence de Presse
Paris, le mercredi 23 mars 2011**

La bourse du travail de Paris
Salle FERRER
3, rue Château d'eau
75010 Paris

Sommaire

Objet du document	3
Présentation du comité	4
Organisations composant le comité.....	4
Organisations soutenant le comité	4
Contexte du Mouvement du 20 février	5
Début en Tunisie	5
Revendications du Mouvement.....	5
Statistiques des manifestations	7
Un mouvement global	7
Quelques chiffres	8
Agressions à l'égard des militants	9
Conclusion	23
Annexe1	24
Allocution du Comité Marocain de suivi du 20 février Manifestation du 20 mars Trocadéro/Ambassade du Maroc	24
Appels du Comité marocain de suivi du 20 février	26
• Appel du 20 mars.....	26
• Appel du 6 mars.....	27
• Appel du 26-27 février	28
Annexe2	30
Quelques photos des manifestations	30
Vidéos :	32

Objet du document

Le Maroc connaît depuis le 20 février des manifestations et des rassemblements à l'appel du Mouvement du 20 février qui réclame des vrais changements démocratiques.

Pour soutenir et appuyer ce Mouvement, des comités se sont créés à travers tout le Maroc et ailleurs.

En France, plusieurs organisations d'origine marocaine ont mis en place, le 20 février, un comité de suivi pour mobiliser et mener des actions dans le cadre de ce Mouvement. Ainsi, le Comité marocain de suivi du 20 février a appelé à deux rassemblements au Parvis des Droits de l'Homme, les 20 et 27 février, et à deux manifestations en direction de l'ambassade du Maroc, le 6 mars et le dimanche 20 mars.

Plusieurs violences et interventions brutales policières ont été commises à l'encontre des manifestant(e)s au Maroc. A Rabat, à Khouribga, à Tanger, à Fès et Séfrou, non loin de Fès, le jeune karim Chaïb, 21 ans, a payé de sa vie son engagement pour la démocratie et la justice sociale, suite au passage à tabac par les forces de l'ordre. Fadoua Elaroui, jeune de 25 ans et mère de deux enfants, est la première femme à s'immoler par le feu dans la région, Maghreb-Machrek, suite au refus d'un logement social. A El Hoceima, au nord du Maroc, cinq autres jeunes ont trouvé la mort le 20 février dans des conditions non encore élucidées.

A Casablanca, les forces de l'ordre n'ont pas hésité à violer le siège central du parti socialiste unifié (PSU) où les manifestants ont trouvé refuge le 13 mars. Ces derniers ainsi que des responsables du parti, réunis en Conseil National, ont été malmenés et tabassés entraînant hospitalisation et arrestation d'un grand nombre parmi eux.

Plusieurs arrestations ont été opérées parmi les manifestants du Mouvement du 20 février et des condamnations, allant jusqu'à dix ans de prison ferme, ont été prononcées.

Pour présenter le bilan de toutes ces actions et vous faire part des revendications du Mouvement du 20 février, notre comité organise cette conférence de presse avec ce dossier comme support.

Présentation du comité

Le comité de suivi du 20 février est constitué de forces vives marocaines en France, d'associations de Marocains et de travailleurs marocains en France, d'associations de défense des droits de l'Homme, d'ONG marocaines, de partis et organisations politiques, de personnalités indépendantes marocaines issues de la société civile, d'anciens exilés et réfugiés marocains ainsi que de groupes de jeunes.

Organisations composant le comité

AMF, ASDHOM, ATMF, FMVJ-France, Amis AMDH-Paris, APADM, FSCME, RIAS, Voie Démocratique, PSU, PADS, 20 février-Désir de changement, Maroc Ecologie les Verts, CAPDEMA, Cri des Marocains, GIM.

Organisations soutenant le comité

Le comité de suivi du 20 février est soutenu par plusieurs associations, syndicats et partis politiques français, à savoir :

PCOT, AFASPA, CFDA, Manifeste des Libertés, FTCR, ATF, ETTAJDID-France, ACHR, MRAP, CRLDHT, PCF, CISA, UJFP, UTIT, CLAD, RESPAIX, LDH, Parti de Gauche, Europe Ecologie les Verts, FASE, CORELSO, AFAPREDESA-France, Association IDEAL-92, Association Espace Farabi, NPA, PIR, PCOF, Solidarité Maroc 05, CNT, Union syndicale Solidaires, Institut Mehdi Ben Barka-Mémoire Vivante .

Contact avec le comité de rédaction du dossier :

Mohamed JAITE,

- Mail : m.jaite@gmail.com
- Tél: 06.12.84.33.64

Said FAWZI,

- Mail: sfawzi@free.fr
- Tél: 06.16.93.29.21

Ayad Ahram,

- Mail: ayadahram@orange.fr
- Tél : 06.03.67.79.47

Contexte du Mouvement du 20 février

Le Mouvement du 20 février a pris place dans un champ politique amorphe, marqué depuis l' « alternance » en 1998 et la succession de règne en 1999 par le consensualisme et la dévalorisation de la politique. Ce Mouvement, porté par la jeunesse, a remis au devant les revendications fondamentales pour l'établissement d'une démocratie réelle, la consécration des droits de l'Homme et de l'Etat de droit ; afin que la liberté, la dignité, la justice sociale et la citoyenneté soient enfin des réalités au Maroc.

Début en Tunisie

La révolution tunisienne a profondément bouleversé l'équation politique au Maghreb ainsi que dans le reste du monde arabe. La chute de Ben Ali et son régime a fait tomber une barrière psychologique et montré la voie. Les Egyptiens ont pris le pas des Tunisiens et démontré une seconde fois que tout autoritaire qu'un régime puisse être, il ne peut résister à la mobilisation du peuple et à ses aspirations légitimes. Des Mouvements se sont créés dans l'ensemble du monde arabe, de l'Irak au Maroc, pour réclamer le changement au niveau économique, social et politique. Le Mouvement du 20 février au Maroc s'inscrit dans ce cadre.

Revendications du Mouvement

Les revendications essentielles du Mouvement peuvent être présentées comme suit

- Une constitution démocratique votée par une assemblée constituante élue démocratiquement ;
- La dissolution du parlement et la destitution de l'actuel gouvernement ainsi que la mise en place d'un gouvernement de transition pour accompagner les revendications du Mouvement du 20 février ;
- Une justice indépendante et plus généralement la séparation des pouvoirs ;
- Le jugement de tous ceux qui sont impliqués dans le pillage, la gabegie et la dilapidation des richesses du pays ;
- La reconnaissance de la langue amazighe comme langue officielle à l'instar de la langue arabe, ainsi que la reconnaissance des spécificités de l'identité marocaine dans ses éléments constitutifs essentiels : linguistiques, culturels et historiques ;
- La libération de tous les prisonniers politiques et d'opinion ainsi que la traduction devant la justice de tous les responsables des arrestations arbitraires, des disparitions forcées, des tortures et des répressions sauvages.
- Il s'agit là de conditions nécessaires pour que le peuple marocain accède à une véritable démocratie et citoyenneté, afin de devenir seul maître de son destin et puisse :

- Réaliser l'intégration des diplômés chômeurs et leur assurer le droit au travail ;
- Assurer une vie digne à tous en luttant contre la vie chère et en augmentant les salaires et le SMIC ;
- Assurer l'accès des plus pauvres à des services publics dignes de ce nom et dotés de moyens leur permettant de remplir leurs missions.

Statistiques des manifestations

Un mouvement global

La carte ci-dessous signale les villes où les manifestations ont été filmées par les militants. Plusieurs sites hébergent des photos et des vidéos de ces manifestations (voir l'annexe 2).



Source : mamfakinch.com

Quelques chiffres

Le tableau ci-dessous recense le nombre de participants aux manifestations du 20 février dans quarante villes marocaines. Il indique, pour chaque ville, les estimations officielles, celles du Mouvement du 20 février ainsi que de l'association Attac et du site mamfakinch.com.

	A	B	C	D	E
1	Ville	Estimations officielles	Estimation Jeunes20FEV	Estimation Attac	Chiffres de Mamfakinch
2	Rabat	2000 (MAP)	16000	10000	10000
3	Casablanca	1000 (MAP)	8000	5000	5000
4	Marrakech	2000 pour 2M. 900 pour la MAP	50000	20000	20000
5	Tanger	7000 pour 2M. 450 pour la MAP	10000	7000	7000
6	Larache				
7	Taza				
8	Fes	400 (MAP)	1000	10000	1500
9	Meknes		2000		2000
10	Agadir et Inzegane	Agadir 2000 pour 2M. 150 (MAP). Inzegane 1000 (MAP)	50000	15000	8000
11	Hoceima+environs	4000 (MAP)	50000	10000	10000
12	Tétouan	500 (MAP)	50000	6000	5000
13	Nador				
14	Bejaad				80
15	Laayoune	40 (2M et MAP)		200	50
16	Sefrou				
17	Oujda	1300 (MAP)	5000	4000	3000
18	Midelt				
19	Khenifra		4000		3000
20	Sefrou			2000	1500
21	Kenitra		5000		8000
22	Essaouira		10000		7000
23	Bouarfa		3000		8000
24	Jerada		10000	600	5000
25	Guelmim			1000	700
26	El Jadida		2500	500	500
27	Asfi		2000		2000
28	Tata			1000	700
29	Berkane		2000		1500
30	Chefchaouen		6000	2500	2200
31	Ksar El Kebir			300	200
32	Benguenir			1000	800
33	Fhoum Lahssan			1200	800
34	Sidi slimane		6000		4000
35	Demnate				1000
36	Missour				200
37	Taourirt		2000		1000
38	Guercif		1000		500
39	Beni Mellal		3000		2000
40	Outat El Haj		1000		500

Total selon J20FEV à 16h	238500
Total selon le Ministère de l'Intérieur le 21/02	37000
Total Mamfakinch	122730

Source : mamfakinch.com

Agressions des militants

Le bureau central de l'Association Marocaine des Droits Humains a publié un rapport sur les agressions subies par les militants du Mouvement du 20 février. En voici la traduction :

Rapport préliminaire de l'AMDH sur les atteintes aux droits de l'Homme, dont ont été victimes les initiateurs du Mouvement du 20 février et ceux qui les soutiennent.



Notre pays a connu le 20 février 2011 un événement historique qui s'est manifesté par le déclenchement effectif, grâce à l'initiative de jeunes marocains, d'un mouvement dont le but est la consolidation de la lutte contre le despotisme, les malversations, l'injustice et le népotisme. De même le Mouvement de 20 février, agit pour la liberté, la dignité, la citoyenneté, la démocratie, la justice sociale, le respect des droits humains pour l'ensemble des citoyens.

L'AMDH, à l'instar de nombreuses organisations politiques, syndicales, de défense des droits de l'Homme, de la jeunesse, des femmes, culturelle, associatives et de nombreuses potentialités, a apporté son soutien, ainsi que son engagement effectif dans la préparation des premières manifestations du 20 février.

Pour rappel, les revendications du Mouvement du 20 février, comme elles ont été précisées par ses représentants lors de la conférence de presse organisée par les organisations des droits de l'Homme, le 17 février 2011, dans les locaux de l'AMDH se résument ainsi :

- La mise en place d'une constitution démocratique traduisant la volonté populaire ;
- La dissolution du gouvernement et du parlement et la mise en place d'un gouvernement provisoire de transition pour exécuter la volonté populaire ;
- Une justice autonome et équitable ;
- Le jugement de ceux qui ont commis des malversations, ceux qui ont utilisé le pouvoir pour accaparer les richesses du pays ;
- La reconnaissance de la langue amazighe en tant que langue officielle aux côtés de la langue arabe, un plus grand intérêt à ce qui constitue l'identité marocaine, avec ses caractéristiques linguistiques, culturelles et historiques ;
- La libération de tous les prisonniers politiques, ainsi que l'ensemble des personnes incarcérées pour leur opinion et le jugement des responsables de ces actes répressifs ;
- La satisfaction des bases essentielles pour une vie digne, notamment en ce qui concerne :
 - L'intégration immédiate de tous les diplômés dans les structures de la fonction publique ;
 - La garantie d'une vie digne en stoppant la croissance des prix des denrées de consommation et en augmentant le salaire minimum ;

- L'assurance pour l'ensemble des citoyens d'accéder aux services sociaux et leur amélioration.

Les autorités officielles, contrairement aux conventions internationales et lois locales qui donnent droit aux manifestations pacifiques, ont réprimé ce Mouvement avant son déclenchement, par tous les moyens : intimidation, falsification et dénigrement de l'image des jeunes du 20 février, ceci dans le but de monter l'opinion nationale contre eux. Suite à l'échec de ces procédés pour stopper le mouvement revendicatif, il y a eu recours à la répression psychologique et physique à l'encontre des jeunes et des forces qui les soutiennent, sans hésiter à porter atteinte à la vie et la sécurité de la personne. Ainsi il y a eu tabassage, avec coups et blessures, fractures, insultes et brimades. Il ya eu recours, souvent, aux gangs de mercenaires (baltagias) pour accomplir ces atteintes grave en dehors de toute légalité. Ceci, sans parler des arrestations et des jugements sommaires, avec le contrôle des déplacements des militantes et militants. Sans parler non plus, des interventions musclées pour disperser les rassemblements pacifiques, en tenant aucunement compte de la violation flagrante des conventions et lois nationales et internationales.

A signaler que le but essentiel de ce rapport préliminaire est avant tout d'attirer l'attention et de dénoncer les multiples atteintes à l'encontre des droits de l'Homme dont sont victimes les jeunes et tous ceux qui soutiennent le Mouvement du 20 février. Ce rapport préliminaire se base essentiellement sur les rapports des sections de l'AMDH et ceux des militants des organisations qui soutiennent le Mouvement du 20 février, ainsi que d'autres sources sérieuses. D'autre part ce rapport vise à contre carter le silence utilisé par les médias officiels, relatif à ces atteintes afin d'informer l'opinion publique nationale et internationale.

Vu le nombre important de ces atteintes et leur diversité, il est certain que ce rapport préliminaire, ne peut prétendre relater l'ensemble des cas et situations. Mais nous continuons à grouper et à relater toutes les atteintes pour les publier ultérieurement.

Nous avons classé les atteintes qu'on a pu observer, depuis le 20 février et jusqu'au 13 mars, comme suit :

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
20/02/2011	Décès de Karim Chaib à l'hôpital MohamedV à Séfrou suite à ses blessures	Karim Chaib	Citoyen		Séfrou	Karim a été agressé pendant l'intervention des forces de répression lors de la manifestation pacifique de la ville de Séfrou le dimanche 20 février 2011
20/02/2011	Tentative d'assassinat	Azzedine El Menjli et abdelmoula Kelouni	Membres de l'AMDH	Les forces de l'ordre	Séfrou	Agression physique
21/02/2011	Répression d'un rassemblement pacifique des jeunes du 20 février à Rabat	Jeunes du 20 février et militants des droits humains	Jeunes du mouvement du 20 février	forces d'intervention rapide	Rabat	
21/02/2011	Agression de la Présidente de l'AMDH : Mme Khadija Ryadi	Présidente de l'AMDH : Mme Khadija Ryadi	La Présidente de l'AMDH : Mme Khadija Ryadi	forces d'intervention rapide	Rabat	Elle a été visée d'une façon préméditée et à plusieurs reprises. Elle a reçu des coups de bâton, puis au moment où elle donnait une interview à une agence de presse, un gradé de la police a donné l'ordre de la rouer de coups sur la tête, le ventre et sur d'autres parties du corps.
21/02/2011	Agression de militants de l'AMDH	Rabiâa Bouzidi, Driss Oumhaned, mohamed essabr, Yousfi Adil....	Militant(e)s de l'AMDH	forces d'intervention rapide	Rabat	Blessures graves nécessitant leur hospitalisation

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
20/02/2011	Arrestations	Saïd Al Ahmadi, Ilyas Alkamili, Fayçal Ben Ahmed, Abdelmadjid El mri, Jamal OuSaid Ben abdelmalek, Abdelkader Oulad abdelmalek, Ashraf sahraoui, Mohamed ashad, Imad azeroual, Fouad Oulad abdenbi, Ahmed Alamarni, Tarek atourki, Nouredine sadiki, Hassan Bouleâyoun, Mohamed Ait Omar, Abdelfattah aflah, Ahmed Ameziane, Rachid Achouki, Imad ben Seddik, Taoufik Takouki, redouan al Batmi, Nabil El fassi			Al Hoceima	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
21/02/2011	Répression d'une marche pacifique demandant la libération des élèves arrêtés à Al-Hoceima	Collèges "Imzouren" et "My Ismaël", le nom de certains des prisonniers : Khalid Al Ghlizouri, Amin ben moussa, Slimane El Heddouchi, Mourad El Marabet, El Bachir Hajji, Brahim Haddad, Abdelmadjid Haddad, Abdelhamid Lahlifi, Mhamed AlHalfioui, Mohamed Saïd Drazi, Mohamed sbaii, Abdelhak Chnioui, Slimane ziani	Elèves des collèges "Imzouren et "My Ismaël"	Forces d'intervention rapide	Imzouren	Utilisation des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes avec sauvagerie et en grande quantité contre des innocents isolés en plein quartiers résidentiels ce qui a provoqué des évanouissements au sein de la population
23/02/2011	Interdiction d'un rassemblement en solidarité avec le peuple libyen	AMDH et autres associations de la société civile de la ville ce Khemisset	MilitantEs de l'AMDH et de la société civile de Khemisset	Forces d'interventions mobiles (CMI) et des forces auxiliaires	Khémisset	Descente massive des forces de répression dans la ville : CMI, forces auxiliaires ainsi que tous les services de renseignement qui ont semé la peur dans la ville ordonnant aux boutiques de fermer ce qui a plongé la ville de Khémisset dans un état d'exception extrême.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
23/02/2011	Interdiction d'un rassemblement de protestation à Khémisset	AMDH et autres associations de la société civile de la ville ce Khémisset	Militant-e-s de l'AMDH et de la société civile de Khémisset	CMI et les forces auxiliaires et les services de renseignement	Khémisset	Arrestation de nombreux organisateurs et intervention avec gaz lacrymogène
24/02/2011	Arrestation lors de distribution d'appels à la manifestation	Larbi Jeddi	Membre du mouvement du 20 février et militant de l'association des diplômés chômeurs	Les autorités locales	Marrakech	
24/02/2011	Semer la panique par l'envoi massif des forces d'intervention rapide dans les quartiers populaires de la ville, insultes, crachat et intimidations pour empêcher les habitants d'aller à la manifestation	Population de certains quartiers populaires		Forces d'intervention rapide et forces auxiliaires	Kenitra	Descente sans précédent de différents corps de police secrète et publique
24/02/2011	Encerclement du siège de l'AMDH pour empêcher les jeunes du Mouvement du 20 février de rejoindre le sit-in de protestation	Jeunes du Mouvement du 20 février		Forces d'intervention rapide et les forces auxiliaires	Kenitra	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
25/02/2011	Arrestation de 11 jeunes dont trois filles de la jeunesse du 20 février pendant la campagne de mobilisation pour la manifestation du 27 février	Fettah El Aydi, Merwan El youssefi, fayçal Merzak, Abdeslam jawhari, Sawssan bourhil, Amal Koumia, Moukhliiss Housni, Amin El bakili, El Kartoumi Mourad, Dalal Amina, Zouhira Haraka	Jeunes du Mouvement du 20 février	Forces de l'ordre lors d'une ronde	Casablanca	Ils ont été violentés et insultés. Parmi ces jeunes, arrestation de Mlle Amal Koumia membre de l'AMDH
25/02/2011	Arrestation de M. Ayman Hadad à Tanger lors de distribution d'appels à la manifestation	Ayman Hadad	Membre de l'AMDH à Tanger	La Police	Tanger	membre du bureau de l'AMDH à Tanger
25/02/2011	Le militant Lhalou a été victime d'un accident provoqué par deux motards qui l'ont enlevé, séquestré dans un endroit secret où il a été tabassé.	Lahlou Bahmou	Militant de la cause Amazigh	Force de police	Marrakech	
25/02/2011	Arrestations au sein des manifestants	Laâouinate Mohamed, Kridouch Hamdi, Salah Birouk	Jeunes du Mouvement du 20 février	Forces de Police	Goulmim	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
26/02/2011	Répression des manifestants du 26/02/2011	Les manifestants	Coordination d'Agadir de la jeunesse du 20 février	Forces d'intervention rapide	Agadir	Utilisation disproportionnée de la force et blessure d'une trentaine de manifestants, dont quatre ont été admis dans un état grave. Arrestation d'un manifestant.
26/02/2011	Répression d'un rassemblement de la jeunesse du 20 février et intervention sauvage contre 25 jeunes participants.	Rabiâa houari, abderrahim Kachi, Fayçal Ennaoui, Boutayna Makoudi, abdellah Allou, Saïd Hadad, El Wassi Mohamed, Ali Outcharaft, Ahmed Bijari, Loubna Ourkhaoui, Abdelghani Ben moussa, Samira Abid, Mustapha Mouniri, Brahim Boulid, Aboud Mohamed, Omar souani, Jehan Menzelli, Younes Kamal, Youssef Oussaih, Kabbaj Mohamed Amin, Mouzaki Abderrazak, Sadek Maelainin, Hamid Agdid, akyoud Mohamed, Khadija	Mouvement du 20 février à Agadir	Forces d'intervention rapide	Agadir	Les blessés graves ont été hospitalisés

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
27/02/2011	Interdiction d'une marche de protestation pacifique à Meknès et arrestation des militants de l'AMDH et d'autres militants	Les participants		Forces de police et forces d'intervention rapide	Meknès	Des citoyens ont été agressés par des coups et des insultes. Arrestation de Brahim Nafiâi membre du bureau de l'AMDH, Amar Ouafi, Mouha Oukhsas, Mustapha semach membres de l'AMDH
27/02/2011	Encerclement total de la place pour empêcher les citoyens de rejoindre le lieu de la manifestation	Jeunesse du 20 février		Forces de l'ordre	Kelâa de Saraghena	Altercations entre les manifestants et les forces de répression suite aux provocations répétées de la part de ces dernières notamment les chioukhs et moukadmynes
27/02/2011	Arrestation et enlèvement à Tanger - 13 cas- dans les cafés et les places publiques le soir du 27 février				Tanger	
27/02/2011	Enlèvement et arrestation	ayachi Riyahi	Président de l'Association des Fidèles aux Droits de l'Homme	Forces de police	Larache	
27/02/2011	Intrusion au local de la section de l'AMDH de Rabat	Local de la section de l'AMDH de Rabat	Local de la section de l'AMDH de Rabat	des inconnus	Rabat	Intrusion par des inconnus au local après avoir cassé la porte et éparpiller les documents de l'association

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
27/02/2011	Arrestations et enlèvements de militants lors d'un setting	Nour Majda et cinq autres personnes : ayman Hadad, rouchdi Alâoula, Khalil Hadad, Fadwa	Jeunes du Mouvement du 20 février	Forces de police	Tanger	
27/02/2011	Arrestation de 15 militants du Mouvement du 20 février à Kenitra	Hafid Zamri, said zouhri, othman Rkini, Ismaël El komra, Khalid Assrisef, Hicham Marzouk, Zouhair Annia, Hassan Kass, Mustapha Annia, Jawad Al Hiki, Brahim Kalâi, Achraf Moughit	Mouvement du 20 février à Kenitra	Forces de police	Kenitra	11 d'entre eux sont toujours en état d'arrestation
27/02/2011	Présentation de cinq prisonniers au tribunal de 1ere instance de Marrakech, inculpés de détérioration de biens publics, jet de pierres contre les forces de police, distribution de tracts	Jalal Qotbi, Loubna Afriat, Fatima Zahra Fayez, Mohamed Larbi Jeddi, Nacer Hssaïen	Mouvement du 20 février de Marrakech			Poursuites à l'encontre des prisonniers du mouvement du 20 février pour délits.
03/03/2011	Arrestation de 11 étudiants et leur jugement pour leur participation aux marches du 20 février	Etudiants de l'Université Mohamed ben Abdellah à Fès			Fès	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
04/03/2011	Arrestation de 3 membres du Mouvement du 20 février à Nador lors de distribution de tracts	Adil Aquid, Mourad Moukhtari, mohamed Ajâoune	Mouvement du 20 février	Eléments des renseignements généraux en civil	Nador	Les arrêtés étaient entrain de mobiliser pour le sit-in du 6 mars. Ils ont été libérés après une heure d'interrogatoire sans violence ni insultes
06/03/2011	Répression d'une manifestation artistique du Mouvement du 20 février, Place de poste à Rabat	Jeunes du Mouvement du 20 février	Forces d'intervention rapide		Rabat	Saisie des hauts parleurs, tabassage et coups de pieds à l'encontre des jeunes du Mouvement. Parmi eux, Oussama Khalfi qui a été visé directement lorsqu'il a reçu des coups violents sur la tête et la joue. Il a perdu connaissance jusqu'à l'intervention des médecins
06/03/2011	Répression à l'encontre d'un rassemblement à la Place de la Koutoubia près de Jamâ El fana			Forces d'intervention rapide	Marrakech	L'intervention violente des forces de répression a entraîné nombreux blessés graves parmi les manifestants hommes et femmes. 8 personnes ont été arrêtées et libérées après.
09/03/2011	Arrestation devant le domicile	Hicham Meskini	Militant du Mouvement du 20 février, membre du comité préparatif de la section de l'Association Nationale des diplômés chômeurs à Marrakech	Eléments de la DST	Marrakech	Il a été surpris par l'encerclement de son domicile, 4 voitures banalisées de la DST et 5 motos. Les poursuites continuent contre les autres membres du comité

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
10/03/2011	Intervention sauvage à l'encontre des militants et des familles des prisonniers qui a entraîné l'arrestation de Mohamed Tobi, porte parole du Mouvement du 20 février à Chaouen et le transfert d'un manifestant à l'hôpital de la ville dans un état critique	Mohamed Tobi et Moukhtari Al manoudi		Forces de l'ordre	Chaouen	
13/03/2011	Intervention sauvage contre un rassemblement organisé par la coordination du 20 février	Les manifestants	Coordination du 20 février de Mohammedia	Forces d'intervention rapide et les forces auxiliaires	Mohammed ia	L'intervention a entraîné plusieurs blessés et l'arrestation de plus de 20 manifestants
13/03/2011	Encerclement par les forces de l'ordre à Khouribga de la place où devait se tenir, à l'appel de la coordination du 20 février, un rassemblement	Les manifestants	Coordination du 20 février de Khouribga	Forces de l'ordre	Khouribga	Les forces du makhzen ont procédé à la dispersion de tous ceux et toutes celles qui s'approchaient de la place en utilisant toutes sortes de moyens de répression

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
13/03/2011	Intervention des autorités de la ville de Berkane avec violence contre les manifestants du Mouvement du 20 février les dispersant et les pourchassant dans les rues de la ville	Les manifestants	Mouvement du 20 février de Berkane	Les autorités locales	Berkane	
13/03/2011	Des dirigeants du PSU ont été victimes de coups et d'actes d'humiliations et de séquestration de la part des forces de l'ordre qui ont encerclées le siège du parti à Casablanca	Dirigeants du Parti Socialiste Unifié	Le PSU	Forces de l'ordre	Casablanca	Les coups et les violences avec les pieds, insultes et humiliations par des mots vulgaires
13/03/2011	Interdiction du rassemblement organisé par le Mouvement du 20 février à la place des Moudjahidines à Khouribga. Arrestation de 12 militants du Mouvement	Mouvement du 20 février	Forces de l'ordre	Forces de l'ordre	Khouribga	Occupation de la place, son encerclement et la fermeture de toutes les issues qui y mènent et interdiction aux gens de s'y rendre

Date	Le délit	Concerne	Qualité	commis par qui	lieu	Commentaire
13/03/2011	Arrestation de plus de 123 militants et militantes. Blessure de dizaines de personnes après un rassemblement pacifique de Casablanca	Jeunesse du 20 février, militant(e)s politiques et des droits de l'homme	Jeunes du Mouvement du 20 février	Forces d'intervention rapide	Casablanca	

Conclusion

En conclusion de ce rapport préliminaire, nous exigeons ce qui suit :

- L'ouverture d'une enquête concernant l'ensemble des aspects de la répression utilisée à l'encontre des actions pacifiques des masses populaires dans les conditions d'une justice équitable et non d'une parodie de justice.
- La libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers qui ont été arrêtés suite au Mouvement du 20 février. Avec le respect de la liberté d'expression et d'opinion, de manifester pacifiquement comme le proclame la constitution et l'ensemble des conventions et accords internationaux.
- L'acceptation de l'ensemble des revendications légitimes du Mouvement de 20 février qui lutte pour la démocratie, la liberté, la dignité, la fin du despotisme et le népotisme. Nous lançons un appel à l'ensemble des citoyennes et citoyens, de toutes les forces démocratiques et patriotiques et l'ensemble des forces vives de notre pays à s'investir dans toutes les luttes du Mouvement du 20 février, que ça soit au niveau local ou national, pour s'investir efficacement dans les manifestations du 20 mars.

Annexe1

Allocution du Comité Marocain de suivi du 20 février Manifestation du 20 mars Trocadéro/Ambassade du Maroc

CherEs amiEs,

Le Comité Marocain de Suivi du 20 février vous remercie d'avoir répondu à son appel pour manifester aujourd'hui de Trocadéro-Parvis des droits de l'Homme à l'ambassade du Maroc.

Nous tenons à remercier tous les soutiens, ici présents. C'est notre quatrième rendez-vous depuis que le mouvement du 20 février, composé essentiellement de jeunes citoyens marocains et soutenu par toutes les forces vives et démocratiques, ait appelé à manifester à travers tout le Maroc pour réclamer la liberté, la justice, la dignité, la démocratie, l'Etat de droit, bref des vrais changements démocratiques.

Le 20 février dernier, le Maroc avait rendez-vous avec l'Histoire après que d'autres peuples de la région aient exprimé, eux aussi, leur désir de se débarrasser du fardeau et lourd passé de l'Etat de non droit que leur imposaient leurs dirigeants.

Les grandes manifestations pacifiques du 20 février, organisées dans plus de 50 villes marocaines, ont montré la maturité et l'ampleur du mouvement. Nous condamnons les violences policières dont ont été victimes les manifestant(e)s et les militant(e)s des droits de l'Homme et qui ont conduit à la mort du jeune Karim Chaïb à Séfrou. Cinq autres ont trouvé la mort à El Hoceima dans des conditions non encore élucidées. Poussée par le désespoir et le climat général pesant, Fadwa Laroui, jeune femme de 25 ans et mère de deux petits enfants, a mis fin à sa vie en s'immolant par le feu, le 23 février à Souk Sebt, dans la région de Tadla-Azilal.

Plusieurs arrestations ont été opérées et des condamnations lourdes ont été prononcées, allant jusqu'à 10 ans de prison ferme.

Les derniers rassemblements et notamment celui de dimanche 13 mars à Casablanca, ont connu une escalade dans la violence policière. Les forces de l'ordre n'ont pas hésité à mater les manifestants et à les poursuivre jusque dans les locaux casablancais du Parti Socialiste Unifié où ils ont essayé de se réfugier. Des responsables de ce parti, présents sur place, ont eux aussi été violentés. Une centaine de jeunes manifestants ont été arrêtés et remis en liberté plus tard et plusieurs d'autres ont été blessés.

Non loin de Casablanca, à Khouribga, ville minière du phosphate, où des jeunes, enfants d'anciens ouvriers de l'OCP (Office Chérifien du Phosphate) campaient depuis presque un mois pour réclamer leur droit au travail et d'être intégrés à l'OCP comme le prévoit l'article 6 du règlement minier, les forces de l'ordre vont, là aussi, s'illustrer par une intervention sauvage et brutale. A l'aube du mardi 15 mars, les participants au sit-in pacifique devant les locaux de l'OCP ont été surpris par l'assaut violent des forces de l'ordre. Des affrontements s'en sont suivis durant toute la journée. Les nouvelles sont

alarmantes. Des appels au secours qui parlent de plusieurs blessés graves ont été lancés sur Internet.

Les vidéos et les photos postées sur la toile depuis le 20 février montrent toutes la violence et la sauvagerie des interventions policières pour disperser des rassemblements pourtant très pacifiques.

Le régime marocain semble clairement avoir choisi l'option sécuritaire pour répondre aux aspirations légitimes du mouvement du 20 février. Ceci est en contradiction totale avec les initiatives prises dernièrement qui consistent en la mise en place du Conseil économique et social, le Conseil National des Droits de l'Homme à la place de l'ancien CCDH et avec les intentions affichées dans le discours, prononcé le 9 mars, concernant la désignation d'une commission qui se chargera de la révision, partielle et selon un agenda bien défini, de la Constitution.

Le mouvement du 20 février ne se démobilise pas pour autant. Il estime que c'est grâce à sa pression, conjuguée à la solidarité et au crédit de sympathie suscités chez les forces démocratiques de la société civile marocaine, qu'il y a eu ces annonces. Il considère qu'elles restent encore en deçà de ses attentes et c'est pour cette raison qu'il maintient sa pression et sa vigilance en appelant aujourd'hui à manifester dans toutes les villes du Maroc.

Notre comité marocain de suivi du 20 février, créé pour accompagner ce mouvement, continue à se mobiliser pour amplifier le mouvement. Cette dynamique commence à prendre forme et l'appel à manifester aujourd'hui en directement de l'ambassade du Maroc entre dans le cadre d'une série d'actions entamées par le comité pour exiger des responsables marocains, à partir d'ici, d'accéder sans tergiverser à toutes les revendications légitimes du mouvement du 20 février.

Nous réclamons :

- Une nouvelle constitution démocratique émanant de la volonté du peuple
- La démission du gouvernement et la dissolution des deux chambres du parlement
- La séparation des pouvoirs avec une justice indépendante
- Le jugement des responsables de la torture et des crimes contre les Marocains
- La lutte effective contre la corruption et la restitution des richesses spoliées au peuple
- La libération de tous les prisonniers politiques au Maroc
- Le droit de manifester et l'arrêt immédiat de toute poursuite à l'encontre des manifestants du 20 février
- L'arrêt de la répression et une enquête sur toutes les violences contre les manifestants

Nous sommes déterminés dans notre dynamique. Nous ne lâcherons pas. Nous ne voulons pas raté notre rendez-vous avec l'Histoire. La liberté, la dignité, la justice sociale, la démocratie et l'Etat de droit au Maroc sont nos leitmotivs. Ce sont nos choix, et c'est aux responsables marocains de faire les leurs.

Vive la lutte du peuple marocain.

Vive le mouvement du 20 février.

Vive le comité marocain de suivi du 20 février.

Appels du Comité marocain de suivi du 20 février

- **Appel du 20 mars**

Comité marocain de suivi du 20 février

Appel à manifester et à se rassembler

Depuis que le vent de liberté a soufflé sur le Maghreb et le monde arabe, les jeunes marocains sont sortis le 20 février dans la plupart des villes et villages marocains pour réclamer la liberté et la démocratie. Depuis ce 20 février, un nouveau cycle de luttes s'est ouvert par des manifestations décentralisées partout, au Maroc et ailleurs, pour exiger une rupture véritable et totale avec toutes les institutions non démocratique mises en place par le régime.

La mobilisation n'a pas cessé malgré la répression, la désinformation, l'intimidation et la diffamation à l'égard des jeunes par les médias officiels et les différents appareils du pouvoir.

Le 09 Mars a été prononcé le discours du monarque annonçant une **révision, partielle et selon un agenda défini par le discours**, de la constitution et **désignant** une commission, une fois de plus, pour cela. Les jeunes du mouvement du 20 février considèrent cette réponse insuffisante et appellent à continuer la lutte par de nouvelles **manifestations le 20 Mars partout au Maroc et ailleurs**, et demandent aux Marocaines et Marocains de continuer la mobilisation pour :

- Une **nouvelle** constitution démocratique émanant de la **volonté** du peuple.
- La **démission** du gouvernement, la dissolution des deux chambres.
- **Séparation** des pouvoirs avec une justice indépendante.
- **Jugement** des responsables de la torture et les crimes contre les marocains.
- La lutte effective contre la corruption et la récupération des richesses spoliées aux peuples.
- **Libération** des détenus politiques.

A l'instar du mouvement du 20 février, le Comité marocain de suivi du 20 février continuera à supporter et soutenir la lutte du peuple marocain jusqu'à ce que le peuple marocain arrache tous ses droits à la dignité, à la justice et à la liberté et nous appelons à un :

Rassemblement

Parvis des droits de l'homme/Ambassade du Maroc

Dimanche 20 Mars à 15 h

Paris 16ème, Métro Trocadéro

Soyons toutes et tous au rendez-vous

- Appel du 6 mars

Comité marocain de suivi du 20 février Appel au rassemblement du 6 mars 2011

Le Mouvement du 20 février prolonge ses actions au Maroc pour réclamer des vrais changements démocratiques au Maroc.

Il appelle à de nouvelles manifestations le dimanche 6 mars à travers tout le pays.

Il estime que l'Etat marocain n'a pas répondu à ses revendications légitimes.

A l'instar du Mouvement du 20 février au Maroc, nous ne pouvons que nous indigner de la réponse que l'Etat marocain a réservé aux demandes légitimes de ce Mouvement. L'Etat a répondu par une nouvelle gabegie. Une nouvelle coquille vide. Un énième conseil consultatif social et économique où il a nommé, après allégeance, des commis de l'Etat. Cette réponse n'est pas à la hauteur des aspirations du peuple marocain. Elle est inacceptable. Elle est condamnable. Des vrais changements démocratiques sont nécessaires et obligatoires. L'Etat marocain n'a plus le choix. Il doit réellement s'inscrire dans le changement démocratique. Nous ne lâcherons pas. Nous continuons à supporter et à soutenir le Mouvement du 20 février dans toutes ses revendications légitimes. Nous les porterons avec lui jusqu'à ce que le peuple marocain arrache tous ses droits à la dignité, à la justice, à la liberté et à la démocratie.

Pour continuer et prolonger le Mouvement, le Comité marocain de suivi du 20 février appelle à un

Rassemblement à Trocadéro Parvis des droits de l'Homme Dimanche 6 mars à 15h Paris 16^{ème} Métro Trocadéro

Organisations du comité :

AMF, ASDHOM, ATMF, FMVJ-France, Amis AMDH-Paris, APADM, FSCME, RIAS, Voie Démocratique, PSU, PADS, 20 février-Désir de changement, Maroc Ecologie les Verts.

Organisations soutenant le comité :

PCOT, AFASPA, CFDA, Manifeste des Libertés, FTCT, ATF, ETTAJDID-France, ACHR, MRAP, CRLDHT, PCF, CISA, UJFP, UTIT, CLAD, RESPAIX, LDH, Parti de Gauche, Europe Ecologie les Verts, FASE, CORELSO, Association IDEAL-92, Association Espace Farabi, NPA, PIR, PCOF, Solidarité Maroc 05.

- Appel du 26-27 février

Comité marocain de suivi du 20 février Appel à manifester et à se rassembler

Le Comité marocain de suivi du 20 février, constitué suite au rassemblement du 20 février à Paris par plusieurs organisations et militants marocains en France, suit avec beaucoup d'attention et préoccupation la situation au Maroc au lendemain des grandes manifestations pacifiques qu'ont connues plusieurs villes marocaines le dimanche dernier.

Le comité a été informé de la mort du citoyen Chaïb Karim à Séfrou, survenue à l'hôpital, le 23 février, suite à ses blessures causées par les coups qui lui ont été portés par les forces de l'ordre lors de la manifestation du 20 février.

Le Comité marocain de suivi du 20 février présente ses sincères condoléances à la famille du martyr, condamne avec force l'utilisation de la force qui a causé sa mort et exige des autorités marocaines de faire la lumière sur cette tragédie. Les responsables de ce crime doivent répondre de leurs actes.

Le comité dénonce également avec la même vigueur toutes les violences comme celles qui ont conduit à la mort de cinq citoyens à El Hoceima, les agressions dont ont été victimes des militants des droits de l'Homme à Rabat, à Séfrou et dans d'autres villes, ainsi que les arrestations opérées après le 20 février contre les militants des droits de l'Homme et les citoyens marocains qui ont appelé aux rassemblements pour prolonger les revendications du Mouvement du 20 février ou pour soutenir le peuple libyen dans sa lutte pour le changement.

Pour se solidariser avec les victimes des violences des forces de l'ordre au Maroc et continuer à accompagner le Mouvement du 20 février qui compte organiser des manifestations les 26 et 27 février au Maroc, le Comité marocain de suivi du 20 février appelle à :

- participer massivement à **la manifestation du 26 février qui partira de la place de la République (Paris) à 15h.** Cette manifestation

s'inscrit dans le cadre de la semaine anticoloniale et connaîtra la participation de toutes les dynamiques en lutte en ce moment (Tunisie, Algérie, Égypte, Libye, etc.)

- participer au **rassemblement du 27 février qui aura lieu au Parvis des Droits de l'Homme à Trocadéro (Paris 16, Métro Trocadéro) à 15h.**

Soyons toutes et tous au rendez-vous

Paris, le 24 février 2011

Les premières organisations composant le comité:

ASDHOM, AMF, ATMF, FMVJ-France, Amis AMDH-Paris, Voie Démocratique, PADS, PSU, FSCME, RIAS, APADM

Soutien du Mouvement du 20 février :

PCOT, AFASPA, CFDA, Manifeste des Libertés, FTCR, ATF, ETTAJDID-France, ACHR, MRAP, CRLDHT, PCF, CISA, UJFP, UTIT, CLAD, RESPAIX, LDH, PG Europe Ecologie les Verts, FASE, CORELSO, AFAPREDESA-France, Association IDEAL-92, Association Espace Farabi, NPA, PIR, PCOF.

Annexe 2

Quelques photos des manifestations



Figure 1 : Citoyen tabassé à terre !



Figure 2 : Manifestant grièvement tabassé !



Figure 3 : Attaque des manifestants par les forces de l'ordre

Vidéos (CD à venir) :

Nador

http://www.youtube.com/watch?v=o7ZXaxPK-K0&feature=player_embedded

Taroudant

<http://www.youtube.com/watch?v=DJpL0plWe-w>

El Hoceima

<http://www.youtube.com/watch?v=mI2ZfoBEeiM&feature=related>

http://www.youtube.com/watch?v=isR1wt09ngc&feature=player_embedded#at=11

http://www.youtube.com/watch?v=K_x33k-NPhE&feature=player_embedded#at=17

http://www.youtube.com/watch?v=jjakKjkTI-8&feature=player_embedded

Khouribga

http://www.youtube.com/watch?v=OFnLhTORjJY&feature=player_embedded

Tanger

http://www.youtube.com/watch?v=DMvHZduTWZ4&feature=player_embedded

Maroc (ville ?)

http://www.youtube.com/watch?v=XhjCNNVhDFo&feature=player_embedded

Agadir

http://www.youtube.com/watch?v=SxIN8mx8sD8&feature=player_embedded

Tétouan

http://www.youtube.com/watch?v=HY0LMylpL0o&feature=player_embedded

El Jadida

http://www.youtube.com/watch?v=aQmkjn2tGOW&feature=player_embedded

Nador

http://www.youtube.com/watch?v=G9FkXn6DC7M&feature=player_embedded#at=11

Rabat

http://www.youtube.com/watch?v=ld_X5mxQEq4&feature=related

Inzgan Agadir

http://www.youtube.com/watch?v=2vIPD9X_WTE&feature=player_embedded

Goulmim

http://www.youtube.com/watch?v=eIxAdcvuOJI&feature=player_embedded

Dchira

<http://www.facebook.com/video/video.php?v=142291322504001>

Khenifra

http://www.youtube.com/watch?v=P3skt0rc7tU&feature=player_embedded

Chefchaouen

<http://www.facebook.com/video/video.php?v=10150430337985655&comments>

Beni Mellal

http://www.youtube.com/watch?v=wwdix4gUKYw&feature=player_embedded

Meknès

http://www.youtube.com/watch?v=8ydaJu71yYQ&feature=player_embedded

Casablanca

http://www.youtube.com/watch?v=-n4js6fh91M&feature=player_embedded

Marrakech

<https://www.facebook.com/video/video.php?v=1925923906242&comments>